

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 27 mai 2021

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, M. Hanotin, M. Taïbi, M. Grandin, M. Hervé, Mme Valleton, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
Mme Coppi donnant pouvoir à Mme Maroun

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Monany, M. Prudhomme



Délibération n° 02-01 du 27 mai 2021

PARTICIPATION 2021 AU FONCTIONNEMENT DES « ATELIERS MÉDICIS » ET LA « MAISON DES MÉTALLOS ».

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la délibération du conseil départemental n°2016-XII-81 du 15 décembre 2016 portant approbation des statuts et adhésion du Département à l'établissement public de coopération culturelle « Ateliers Médicis »,

Vu la délibération du conseil départemental n°2019-X-38 du 3 octobre 2019 portant approbation des statuts et adhésion du Département à l'établissement public de coopération culturelle « Maison des Métallos »,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- PREND ACTE de la modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Ateliers Médicis », approuvés lors de son conseil d'administration du 9 mars 2021 ci-annexé ;



- ALLOUE 150 000 euros à l'établissement public de coopération culturelle « Ateliers Médicis » au titre de 2021 ;

- ALLOUE 10 000 euros à l'établissement public de coopération culturelle « Maison des Métallos » au titre de 2021.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

N'ayant pas pris part au vote :

M. Troussel, Mme Derkaoui

pour la "Maison des Métallos" et les "Ateliers Médicis"

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.